

Le 14 juillet 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 14 juillet 2014 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Maurice Vaney, conseiller,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
Mme Marie LeBlanc, conseillère.

M. Gilbert Larrivée et M. Réjean Rioux, conseillers, sont absents
Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale adjointe,
M. Daniel Thériault, trésorier, et M. Marc Lemay, directeur général et greffier.

1 citoyen assiste à l'assemblée.

12 841

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

12 842

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAX DES SÉANCES DU 9 ET 16 JUIN 2014

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve les procès-verbaux des séances du 9 juin 2014 et 16 juin 2014, tels que déposés aux membres du conseil.

ADOPTÉE

12 843

ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JUIN 2014

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de juin 2014 au montant total de 447 635,56 \$.

ADOPTÉE

12 844

NOMINATION DE MME PASCALE RIOUX

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : La Ville de Trois-Pistoles nomme Mme Pascale Rioux à titre de directrice générale adjointe rétroactivement au 23 juin 2014 et à titre de directrice générale à compter du 4 août 2014. Mme Pascale Rioux agira également à titre de trésorière adjointe et greffière adjointe afin de pallier aux absences temporaires du trésorier et du greffier.

Que : M. Jean-Pierre Rioux, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, le contrat de travail avec Mme Pascale Rioux.

ADOPTÉE

12 845

SIGNATURES DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil désigne M. Jean-Pierre Rioux, maire, et M. Daniel Thériault, trésorier, fonctionnaire désigné, à titre de signataires des chèques et effets bancaires émis au nom de la Ville de Trois-Pistoles;

QU'en cas d'absence de M. Jean-Pierre Rioux, M. Gilbert Larrivée, conseiller, soit autorisé à signer les chèques et effets bancaires à titre de représentant du Conseil;

QU'en cas d'absence de M. Daniel Thériault, Mme Pascale Rioux, trésorière adjointe, soit autorisée à signer les chèques et effets bancaires ;

QU'en tout temps deux signatures soient requises l'une du maire ou de son remplaçant et l'autre du trésorier ou de sa remplaçante.

La présente résolution rescinde toute autre résolution adoptée à cet effet.

ADOPTÉE

12 846

RÉFECTION DU STADE PAUL-ÉMILE DUBÉ APPROBATION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO.2

ATTENDU QUE " Marcel Charest et Fils Inc. " a présenté le décompte progressif No.2 au montant de 192 422,16 \$ (taxes incluses) pour les travaux réalisés en date du 30 juin 2014 pour la réfection du stade Paul-Émile Dubé ;

ATTENDU QUE Carl Charron, architecte, a procédé à la vérification des quantités et des montants inscrits à ce décompte et qu'ils sont jugés représentatifs de l'envergure des travaux réalisés en date 30 juin 2014 ;

ATTENDU QUE Carl Charron, architecte, a recommandé l'approbation du paiement de ce second décompte progressif ;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : La Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement à Marcel Charest et Fils Inc., du décompte progressif no. 2 pour les travaux réalisés en date du 30 juin 2014 au montant de 192 422,16 \$ (taxes incluses) ;

ADOPTÉE

12 847

SOUSSIONS PAVAGE PLACE D'AMOURS

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles demandait des propositions par appel d'offres sur invitation pour la réalisation du pavage de la Place D'Amours;

ATTENDU QUE les propositions suivantes ont été déposées:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (AVANT TAXES)
Construction BML	21 668,40\$
Pavage Francoeur	31 243,60 \$
Pavage Cabano	23 960,00 \$

ATTENDU QUE la soumission de Construction BML est la plus basse soumission;

**Pour ce motif,
Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que: la Ville de Trois-Pistoles retienne la proposition de Construction BML, au montant de 21 668,40 \$, avant taxes, pour la réalisation des travaux de pavage de la Place D'Amours.

ADOPTÉE

12 848

AUTORISATION SPECTACLES ÉCHOFÊTE

ATTENDU QUE du 31 juillet au 3 août 2014 se tiendra la 12^{ième} édition du Festival ÉchoFête sur le site du stationnement de la Ville de Trois-Pistoles sur la rue Jean-Rioux ;

ATTENDU QUE lors de ce festival, des spectacles se dérouleront en soirée ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11 du règlement No. 787 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, le Conseil municipal peut autoriser la tenue d'un événement spécial tel que le Festival Echofête ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil de Ville autorise ÉchoFête, festival environnemental, à tenir des spectacles les 31 juillet, 1^{er}, 2 et 3 août 2014, sur le site du festival,

Que : Le Conseil demande aux organisateurs d'informer le voisinage du site du festival de la tenue de l'événement et de l'heure de fermeture des activités pour ces quatre jours ;

Que: Le Conseil de Ville demande que les spectacles se terminent au plus tard à **minuit.**

ADOPTÉE

12 849

AUTORISATION SPECTACLES FESTIVAL DES ILES

ATTENDU QUE du 17 juillet au 20 Juillet 2014 se tiendra le Festival des Îles sur le site de l'Aréna Bertrand-Lepage ;

ATTENDU QUE lors de ce festival, des spectacles se dérouleront en soirée ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11 du règlement No. 787 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, le Conseil municipal peut autoriser la tenue d'un événement spécial tel que le Festival des Iles ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil de Ville autorise le Festival des Iles à tenir des spectacles les 18, 19 et 20 juillet 2014 sur le site de l'Aréna Bertrand-Lepage ;

Que: Le Conseil de Ville demande que les spectacles se terminent au plus tard à **minuit.**

ADOPTÉE

12 850

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 275 RUE RICHARD

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été produite par Mme Anne-Marie Sénéchal afin de rendre réputé conforme la marge de recul arrière de la résidence située au 275 rue Richard, Trois-Pistoles

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée consiste à permettre que la marge de recul arrière de la résidence passe de 2,76 mètres à 1,17 mètres; et ce, en dérogeant à l'article 5.5.1 du règlement de zonage No. 591;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est justifiée par le requérant du fait que la vente envisagée de l'assiette de la servitude de passage au bénéfice du propriétaire voisin, soit la propriété sise au 277 rue Richard, dont le terrain est présentement enclavé rendra la marge de recul arrière de la résidence du vendeur dérogoire;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur en faisant l'acquisition de l'assiette de la servitude de passage pourra ainsi désenclaver sa propriété et lui permettra de régulariser une situation non conforme au règlement de zonage No. 591 car la propriété du 277 rue Richard déroge actuellement au règlement de zonage car aucun accès direct à la résidence ne peut se faire à partir de la rue Richard

CONSIDÉRANT QUE la vente permet de régulariser pour la propriété du 277 rue Richard une situation encore plus dérogatoire que l'effet résiduel sur la marge de recul du vendeur;

CONSIDÉRANT QUE cela ne créera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter de rendre réputé conforme la marge de recul de la résidence du vendeur tel qu'il apparaît au procès-verbal de la réunion du Comité tenue le 11 juin 2014;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu à l'unanimité;

Que : Le Conseil de Ville rend réputé conforme la marge de recul arrière de la résidence située au 275 rue Richard avec une marge de recul arrière de 1,17 mètre dérogeant ainsi au tableau 5.5.1 du Règlement no 591 de zonage.

ADOPTÉE

12 851

RATIFICATION DE L'ENGAGEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTUDIANTE SAISON 2014

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement;

Que : Le Conseil autorise l'engagement des personnes étudiantes suivantes pour la saison 2014 :

NOM DE L'ÉTUDIANT(E)	SERVICE
Carl Plourde	Loisirs
Jean-François Dubé	Loisirs
Gabriel Dubé	Loisirs
Thomas Morin	Loisirs
Samuel Laforest	Loisirs
Éric Rousseau	Loisirs
Élise Rouleau-Turcotte	Loisirs
Alexandre Dubé	Loisirs
Vanessa Desbiens-Dubé	Terrains de jeux
Jimmy-Lee Gosselin	Terrains de jeux
Sara Théberge	Terrains de jeux
Audrey Rioux	Terrains de jeux
Lauralie Boudreau	Terrains de jeux
Sabrina Côté	Terrains de jeux
Karine Lavoie	Terrains de jeux
Janie Gosselin	Terrains de jeux
Marion Michaud Thériault	Terrains de jeux
Camille Belzile	Terrains de jeux
Rebecca Swiech	Terrains de jeux
Liz-Ann Desbiens Gauthier	Secrétariat
Félix Deschenes	Travaux publics
Olivier Michaud	Travaux publics
Maxime Lamarre	Travaux publics

ADOPTÉE

12 852

SIGNATURE D'UNE ENTENTE PROGRAMME JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles entérine la signature de M. Marc Lemay, directeur général, en date du 27 juin 2014 relativement à une entente avec le programme Jeunesse Canada au travail pour l'embauche d'une monitrice au terrain de jeux dans le cadre du programme langues et travail.

ADOPTÉE

12 853

**SIGNATURES DES ENTENTES AVEC LES ORGANISMES CULTURELS
DANS LE CADRE DE L'AN 3 DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPMENT
CULTUREL**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil de Ville entérine la signature par M. Marc Lemay, directeur général des ententes de développement culturel dans le cadre de l'an 3 (2014-2015) avec les organismes suivants :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT
Mandaterre	5 500 \$
Corporation du tourisme et patrimoine religieux	3 750 \$
Yoléma	1 200 \$
Les Amis de l'art	5 200 \$
PABA	6 570 \$
Ressources Familles des Basques	600 \$
Soraïda Caron	750 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur :

- 1) Site du Festival des Îles

12 854

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Marc Lemay
Greffier**